

# LE DÉPARTEMENT, UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

BIENVENUE AUX BORDES CHALONGES,  
SITE NATUREL DÉPARTEMENTAL



Protégés et valorisés par le Département de Seine-et-Marne, les Espaces naturels sensibles sont de formidables lieux de découverte de la faune et de la flore. Grâce à une gestion exemplaire et volontariste, ces sites accessibles au public sont aujourd'hui des espaces de détente et de loisirs.

Le site des Bordes Chalonges a été acquis et aménagé par le Département pour être ouvert au public. Ce bois dominant un méandre du ru d'Ancoeur fait partie d'un vaste massif forestier. Depuis 2017, les terrains ont été confiés à la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne, qui a désormais en charge la préservation, la gestion et l'animation du site.

Découvrez cet Espace naturel sensible à travers deux boucles de promenade, sur lesquelles la mascotte Cassandra la salamandre vous dévoilera ses mystères :

-  Sentier bleu qui traverse un jeune boisement naturel et franchit une mare alimentée par une source
-  Sentier rouge qui s'aventure plus loin au bord du ru de l'Ancoeur et jusqu'au plateau boisé.



## SOYEZ SENSIBLES À VOTRE ESPACE NATUREL



**NE PÉNÉTRÉZ PAS DANS LE SITE  
EN CAS D'ALÉAS CLIMATIQUES**

SEINE & MARNE  
LE DÉPARTEMENT



Le site est réglementé par l'arrêté du Maire de Bombon (n°25-2016 du 12 septembre 2016)

Des visites guidées sont proposées par la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne, contact au 01 64 14 40 20 ou fdc77.fr



Retrouvez l'ensemble des Espaces naturels sensibles du Département et téléchargez le plan du site en flashant ce code à l'aide de votre smartphone

